

COMMUNE DE SAINT SERNIN DU BOIS
Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 14 Octobre 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 14 octobre 2013 à 19 h en Mairie de Saint Sernin du Bois.

ETAIENT PRESENTS : Jean-Marc HIPPOLYTE, Jean Paul GRILLOT, René PAULUS, Martine BOYER, Nadine PALERMO, Anne-Marie LALLEMENT, Jean-Claude PIERRAT, Jean-Claude DUFOUR, Pascale FALLOURD, Nicole LEVIEUX, Catherine CHARPENTIER, Philippe DESBROSSES, Christiane BRAMARD, Gilbert BROCHOT.

EXCUSES : Alban VINCENOT, Delphine ACIER, Jérôme HAMULKA, Catherine GRANDIN, Jean-Luc DRUOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine BOYER.

ORDRE DU JOUR

- ↓ Compte rendu de la dernière séance
- ↓ Dossiers en cours
- ↓ Travaux en cours
- ↓ Questions diverses

La lecture du compte rendu de la séance du 9 septembre 2013 ne faisant pas l'objet d'observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

I - DOSSIERS EN COURS

Mise en place d'un crédit de trésorerie

Jean Paul Grillot rappelle au Conseil Municipal les investissements engagés dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'école maternelle. Dans l'attente du versement des subventions, il propose de mettre en place un crédit de trésorerie auprès de la Banque Populaire pour un montant de 400 000 euros ; la durée du contrat est de 12 mois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de mettre en place un crédit de trésorerie auprès de la Banque Populaire et autorise le Maire à signer les pièces nécessaires.

Indemnité de Conseil et Indemnité de préparation de documents budgétaires au Comptable du Trésor.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération concernant la décision d'attribuer au Trésorier l'indemnité de préparation de documents budgétaires (arrêté interministériel du 16/09/1983) d'une part, et de l'indemnité de conseil (arrêté interministériel du 16/12/1983) d'autre part.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de Comptable du Trésor. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer au Comptable du Trésor, Monsieur MERLOT SYLVAIN :

- ↓ Une indemnité de préparation de documents budgétaires (arrêté interministériel du 16/09/1983) s'élevant à 45.73 euros à compter de 2014
- ↓ Une indemnité de conseil (arrêté interministériel du 16/12/1983) au taux de 100 % par an.

Longueur de voirie communale au 1^{er} janvier 2013

Le Maire précise au Conseil Municipal que chaque année la direction générale des collectivités locales du ministère de l'intérieur effectue le recensement de la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal qui intervient dans le calcul des dotations de l'Etat attribuées aux communes.

Le classement de le déclassement des voies communales sont prononcées par le Conseil Municipal, à l'issue d'une enquête publique si le classement ou le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation.

Le code de la voirie routière ne prévoit pas l'existence d'une voirie intercommunale. Le transfert de la compétence voirie à une communauté de communes est sans incidence sur la longueur de la voirie prise en compte dans le calcul des dotations des communes membres qui restent propriétaires de la voirie. Toute modification de la longueur de voirie doit donc être décidée par le Conseil Municipal.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité précise que la longueur de la voirie communale arrêtée au 1^{er} janvier 2013 est de 36 889m.

II - POINT SUR LES TRAVAUX

René PAULUS fait le tour des travaux réalisés par les services de la Communauté Urbaine et des entreprises sur la Commune depuis le dernier conseil municipal.

III - QUESTIONS DIVERSES

Rythmes scolaires

Jean Marc HIPPOLYTE précise qu'un comité de pilotage composé de représentants de parents d'élèves (maternelle et primaire) d'enseignants (maternelle et primaire) de représentants d'associations communales et d'élus vient d'être constitué. Ce comité de pilotage sera piloté par la ligue de l'enseignement pour travailler sur la réforme des rythmes scolaires à Saint Sernin du Bois à la rentrée 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h. Le prochain conseil municipal se déroulera le 18 novembre 2013 à 19 h.

Le Maire
Jean Marc HIPPOLYTE

